
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) est la suppression de l'article 21.1.
2. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » à l'article 23.
3. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » partout où il apparaît à l'article 24.
4. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » partout où il apparaît à l'article 25.
5. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » à l'article 26.
6. Le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié par la suppression du mot « annuel » dans le titre de l'article 1.1.12.1.
7. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » dans le titre de l'article 8.28.
8. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » dans le titre de l'article 8.28.1.
9. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » dans le titre de l'article 8.28.2.
10. Ce règlement est modifié par la suppression du mot « annuel » dans le titre de l'article 8.28.3.
11. Ce règlement est modifié par la suppression des mots « annuels, mensuels et journaliers » dans le titre de l'annexe H.1.
12. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) et le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) pour en faire partie intégrante;
13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2020

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement